

Procès-verbal n°38 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 05 Mai 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mrs Claude LUGUEL, Jean-Pierre RIEU, Patrick AURILLON
Excusée :	Mme Cendrine MENUJER

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 37 de la réunion du 28 avril 2022

MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Dépt 1

Match N° 23558426

O SAINTOIS / LES 3 MOULINS

La rencontre O.SAINTOIS / ES LES 3 MOULINS 1 initialement prévue le 15/05/2022 est avancée au Samedi 14/05/2022 à 17h00 sur le stade des Eyzieres aux Saintes Maries (accord des deux clubs + commission ; application article 91 paragraphe 3).

Dépt 1

Match N° 23558429

AS ST PRIVAT / O SAINTOIS

La rencontre AS ST PRIVAT / O SAINTOIS 1 initialement prévue le 22/05/2022 est avancée au vendredi 20 Mai à 20h30 sur le complexe sportif les Vauvpians.

HOMOLOGATIONS

Suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 04.05.22 PV N°31 :

Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560253

AS SALINDRES / AS ROUSSON

AS ROUSSON par pénalité moins 1 point au classement.

Match N° : 23560250

AS COLLET / SC MOLIERES

SC MOLIERES battu par forfait moins 1 point au classement.



Dépt 4 Poule D

Match N° : 23560918

FC BAGNOLS ESCANAUX / FC LANGLADE 2

LANGLADE FC battu par forfait moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N° : 23560917

FC DOMESSARGUES 2 / FC RODILHAN

DOMESSARGUES FC battu par pénalité moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule E

Match N° : 23805114

AS CAMARGUAIS / US VALLABREGUES

VALLABREGUES battu par forfait moins 1 point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mr Claude LUGUEL

